

Possibilités nouvelles en matière d'étude du niveau de vie : à propos de l'indice suisse du coût de la vie

Autor(en): **Girod, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **13 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Possibilités nouvelles en matière d'étude du niveau de vie

A propos de l'indice suisse du coût de la vie

par ROGER GIROD,

Professeur de sociologie à l'Université de Genève

La forme de cet exposé s'explique par sa fonction dans un débat contradictoire : étant entendu d'emblée que l'indice est indiscutablement un instrument indispensable et d'une valeur élevée dans l'ensemble, il n'est plus question par la suite de ses qualités, mais seulement de ses limites et des moyens de les dépasser, soit en le perfectionnant, soit en instituant à ses côtés des types nouveaux d'observation permettant d'analyser des aspects du niveau de vie à propos desquels les statistiques actuelles ne nous renseignent pas encore. Ce parti-pris critique est bien entendu tout de circonstance.

L'indice a été instauré chez nous il y a une trentaine d'années par des spécialistes qui ont su tirer parti, dans l'intérêt général, des ressources qu'offraient à l'époque, dans ce domaine particulier, les sciences de la société. Ces sciences, depuis lors, ont beaucoup évolué. Nous ne saurions mieux rendre hommage à l'effort de nos aînés qu'en l'imitant pour mettre à profit à notre tour les possibilités des sciences sociales de notre temps, en vue de rendre plus précises les mesures déjà traditionnelles en matière d'analyse des conditions de vie matérielles de la population, et en vue d'en créer de nouvelles, compte tenu des exigences croissantes de l'action socio-économique. Cela sans parler de tout ce qu'il y a à faire pour développer notre appareil d'information socio-économique dans d'autres domaines que celui du niveau de vie.

L'indice actuel est un bon instrument

Sa fonction est de mesurer les variations des prix de détail des principaux produits de consommation et services usuels, compte tenu de l'importance qu'ils ont dans les budgets familiaux de la population salariée, mis à part les travailleurs de l'agriculture. Il n'est pas douteux que l'indice, établi et tenu à jour avec le plus grand soin, reflète avec exactitude le mouvement général des prix de choses et de services importants, en général, du point de vue du budget de chacun et plus particulièrement de celui des familles populaires. La confiance que le public a dans l'indice est parfaitement justifiée.

Sa portée actuelle pourrait cependant être déterminée avec plus de précision

Comme beaucoup d'autres données statistiques, l'indice tend à nous renseigner sur un phénomène très vaste à partir d'observations qui ne portent que sur un fragment de ce phénomène. Laissons de côté l'échantillonnage chronologique (les relevés ont lieu à certains intervalles) et géographique (ils sont effectués dans des localités témoins). Dans la totalité des marchandises et

services offerts sur le marché, l'indice opère un choix. De plus, les prix enregistrés à propos de ce fragment de l'ensemble sont pondérés en fonction de leur importance dans le budget d'un certain nombre de familles d'ouvriers et d'employés qui constituent une parcelle de la population salariée suisse. Le fragment du marché qui est observé, et la partie de la population salariée qui est consultée sont déterminés actuellement de façon fort empirique. La liste des articles dont les prix sont relevés comporte des lacunes importantes (assurances, véhicules et tourisme proprement dit, impôts, frais médicaux, en particulier ; environ le quart des dépenses des familles observées au total) et elle contient également des choses qui semblent superflues. On y sent très nettement en plus d'un point l'influence d'une conception à priori de ce qu'est « normalement » le salarié suisse « typique ». Cette idée apparaît même explicitement ici et là dans l'énoncé des principes qui président aux enquêtes. Les agents du relevé, par exemple, devraient retenir les prix de logements « appartenant aux types... les plus communs dans les milieux ouvriers ». (*Vie économique*, novembre 1950.) Qui pourrait définir avec précision ces « types » ? Où commencent et où finissent les « milieux ouvriers » ? Il s'agit en l'état actuel de nos connaissances sociologiques d'abstractions non analysées, auxquelles il est probable que l'on donne des contenus différents suivant les régions, suivant les couches de la population et suivant les époques, sans parler de subjectivité individuelle. Imprégné à certains égards de cette représentation vague, l'indice est orienté en partie vers ce que *doit* consommer *normalement* le salarié « typique » tel qu'on le conçoit dans les milieux administratifs, plutôt que vers l'enregistrement pur et simple du prix de ce que consomment effectivement les différentes catégories concrètes de travailleurs.

Ce « salarié typique », par exemple, n'a pas droit à des fruits sortant de l'ordinaire. Il n'est question pour lui que de poires et de pommes, notamment de pommes acides, mais pas d'oranges, etc. Il n'a pour tout véhicule qu'un vélo et encore s'agit-il du vélo militaire. Sa femme, en compensation, est dotée d'abondants produits de nettoyage (une vingtaine de postes dans cette rubrique) et d'une panoplie complète de diverses sortes de brosses, y compris la brosse à reluire. Les dépenses entraînées par les loisirs sont au contraire fort négligées. Or, dans les budgets de beaucoup de salariés réels ¹, les véhicules (d'après les premiers résultats d'une étude dont nous publierons le détail ultérieurement, à Genève en 1955, 1 véhicule non utilitaire sur deux est possédé par un salarié, non compris les cadres des affaires et des administrations, soit 3 autos sur 10, 7 scooters sur 10, 9 motos sur 10, 6 vélomoteurs sur 10), les produits alimentaires un peu raffinés, la vie culturelle et les distractions, etc... ont une importance qui est déjà, fort heureusement, supérieure à celle des choses de première nécessité auxquelles s'attache parfois trop exclusivement l'indice. L'analyse des budgets familiaux qui sont pris en considération pour établir les coefficients de pondération de l'indice est peu propre à mettre cela en évidence. En effet, ces familles, en nombre relativement fort restreint (1454 lors de la plus vaste enquête, celle de 1936-1937, d'après laquelle l'indice actuel a été réglé dans sa structure fondamentale, 267 en 1948 lors de l'enquête d'après

¹ Et par conséquent dans ce qui détermine pour eux le coût de la vie.

laquelle on a adapté cette structure aux conditions de l'après-guerre), sont d'un genre très particulier, en raison même des procédés d'observation utilisés. Il y a là un échantillonnage non désiré indiscutable. En effet, les familles observées doivent remplir pendant une année entière des livres de compte extrêmement détaillés. Il faut donc nécessairement qu'elles soient tout d'abord disposées et aptes à effectuer cette besogne. En outre, elles sont repérées dans le cercle des familles qui, pour une raison ou une autre, sont en relation avec des administrations sociales et des associations professionnelles. Pratiquement, l'échantillon restreint d'après lequel on établit les habitudes économiques de salariés en général est donc composé en grande majorité de familles stables, cohérentes, sérieuses, de bonne volonté, bien intégrées dans la collectivité (sans quoi on ignorerait leur existence et, à supposer qu'on les connaisse, on ne « penserait » pas à elles pour l'enquête).

Les familles plus ou moins dispersées, celles qui sont désorganisées par des circonstances malheureuses, celles qui sont trop pauvres pour être considérées comme « typiques », tout comme celles qui jouissent d'un degré d'aisance tel que leurs membres ne se sentent pas concernés par une enquête sur les ménages populaires, sont comprises dans les nombreuses catégories sociales (il y a encore à peu près tout le monde rural, tous les non salariés, tous ceux qui ne vivent pas en famille, etc...) à propos desquelles l'échantillon ainsi constitué ne nous dit rien.

Au surplus, la couche sociale à laquelle se rapporte cet échantillon n'est pas déterminée exactement. La notion de population salariée englobe en principe des milieux qui ne sont pas visés et pas touchés par l'enquête, comme ceux que constituent les cadres supérieurs des affaires, les membres des professions intellectuelles qui ont une rétribution régulière, etc... La frontière entre employés et ouvriers est, de plus, difficile à déterminer. Pour établir exactement les limites de la signification des données qui servent à pondérer l'indice, et pour pouvoir donner éventuellement à l'échantillon utilisé pour recueillir ces données une représentativité accrue, il serait nécessaire, en principe, de définir objectivement les catégories sociales dont on s'occupe et d'indiquer leur importance numérique.

On sait que, guidés par une autre représentation du « véritable » salarié et étant en contact naturel avec un autre univers social à frontières imprécises, les auteurs de la brochure « Alerte » sont arrivés à partir d'un millier de cas réels à une image des conditions de vie des familles populaires tout à fait différente de celle que suggèrent les statistiques fédérales.

Les sciences sociales modernes ont mis au point des procédés qui permettent d'établir avec une précision assez satisfaisante la portée exacte d'observations faites sur des échantillons représentatifs d'un ensemble. Nous pensons en particulier aux méthodes partiellement ou entièrement probabilistes. En les appliquant plus largement dans les différentes opérations qui aboutissent à l'indice, on augmenterait à coup sûr sa valeur. Il ne s'agit pas de substituer le sondage à une statistique exhaustive, puisque l'indice n'a jamais procédé que d'observations partielles, mais d'établir par des sondages à base mathématique la signification exacte des échantillons empiriques observés actuellement et la forme à donner aux échantillons dont on pourrait se servir à l'avenir. En ce qui

concerne les prix enregistrés, on pourrait sans doute déterminer les points de relevé en excluant toute influence due à l'idée que l'enquêteur se fait des endroits (magasins, quartiers, etc...) qui conviennent pour opérer des observations correspondant à ce qui est «normal pour des ouvriers».

Quant aux articles et services pris en considération (et aux qualités), on pourrait, sans en modifier la liste autrement que selon les principes déjà utilisés pour tenir les éléments de l'indice à jour, délimiter leur valeur représentative par des comparaisons. Occasionnellement ou régulièrement, des indices complémentaires pourraient en effet être établis par sondage — et publiés — à propos d'autres articles et services et à des niveaux différents de qualité. L'indice a toujours été une mesure relative. Des points de comparaison seraient utiles pour connaître avec plus de précision ce qu'il mesure en fait par rapport à l'ensemble.

Les mêmes remarques s'appliquent à l'étude des budgets familiaux qui est liée à l'établissement des bases de l'indice. La modernisation de ce type d'observation serait un pas important vers la connaissance rationnelle d'aspects de plus en plus nombreux des conditions de vie de la population.

De la statistique des budgets d'un choix de familles types à l'étude du niveau de vie de différents milieux

Pour les raisons indiquées plus haut, la statistique actuelle des budgets de salariés ne porte que sur un fragment restreint et spécial de la population. Du point de vue de l'élaboration interne de l'indice, cela n'a sans doute qu'une importance secondaire. Cet indice donne une idée générale de l'évolution de certains prix. Ajuster les coefficients de pondération actuellement utilisés n'aboutirait certainement pas à des modifications appréciables de la tendance moyenne qu'il exprime. Cependant, il serait intéressant d'opérer, en dehors des milieux sociaux où l'on s'est cantonné jusqu'ici, des sondages à grande échelle portant sur quelques points décisifs des recettes et dépenses. On obtiendrait ainsi des repères permettant de mieux établir la signification relative des données actuelles.

En même temps, on préparerait de cette manière la mise en place d'un appareil moderne d'information sur les conditions matérielles d'existence des différents milieux.

Les enquêtes actuelles sur des budgets familiaux ne servent pas qu'à établir les bases de l'indice du coût de la vie. On les publie subsidiairement à titre de renseignements sur le niveau de vie des milieux populaires. Le titre sous lequel elles paraissent dans la *Vie économique* est significatif à cet égard : « Budgets familiaux de la population salariée ». « Aujourd'hui, lit-on dans la *Vie économique* de novembre 1954, leur principal objet est de recueillir des données numériques permettant un contrôle régulier et permanent des coefficients de pondération employés dans le calcul de l'indice du coût de la vie. Mais, indépendamment de cela, il est indubitable que l'observation continue des conditions de vie des salariés présente le plus grand intérêt pour de larges cercles de la population. » Or, comme le reconnaît d'ailleurs honnêtement et

expressément le même texte («... quant au caractère représentatif des résultats ... il faut faire naturellement certaines réserves ... les familles qui acceptent de participer aux enquêtes sont en général d'un niveau se situant au-dessus de la moyenne», etc.), les méthodes actuelles ne nous apportent dans ce dernier domaine que des renseignements rudimentaires. Il semble que les budgets de ménage pourraient de plus en plus être utilisés exclusivement pour le calcul des coefficients de l'indice (en prenant le soin d'établir avec précision la portée relative des données utilisées, comme suggéré plus haut) et que l'on aurait avantage à répondre par des recherches d'un autre type aux questions, que tout le monde considère maintenant comme fondamentales, qui se posent à propos des conditions de vie de la population entière. Ces recherches moins minutieuses, mais plus extensives et plus représentatives que les analyses actuelles de budgets annuels complets sont relativement faciles : sondages larges sur des signes indicatifs simples du degré de bien-être (revenu et situation économique, qualité du logement, santé, éducation, etc.). On pourrait fort bien les étendre à l'ensemble de la population et toucher ainsi les milieux encore laissés de côté par les statistiques actuelles. De telles enquêtes fourniraient des données indispensables pour mesurer de près, à toutes fins utiles, les variations des différences de niveau de vie suivant la dimension des familles, suivant les régions et suivant les milieux. Rappelons en passant que l'indice fédéral actuel est une moyenne pour l'ensemble du pays, une grandeur fort abstraite valable pour presque tout le monde en général et pour nul milieu spécifique en particulier. Les données issues du calcul du revenu national, les statistiques de salaires, etc., donnent des indications de nature également très abstraite au sujet des conditions de vie. Seuls des travaux sur la manière dont les différents éléments constitutifs du niveau de vie se combinent en fait dans des catégories précises de cas vécus permettraient de se rapprocher d'une vision plus exacte des situations réelles¹ qui font en définitive l'objet véritable de l'action sociale. C'est là l'un des avantages des enquêtes modernes sur les niveaux de vie.

Il va de soi que les administrations publiques ne peuvent guère entreprendre des travaux qui, sans être d'avant-garde (l'étude des niveaux de vie est déjà fort répandue dans de nombreux pays), nécessitent encore une période d'essais et de mise au point. En revanche, les universités et associations scientifiques sont particulièrement désignées pour les aider sur ce point en se chargeant des premiers travaux de défrichement. Ces travaux seraient indiscutablement d'intérêt général du point de vue pratique. En outre, leur portée scientifique serait grande. Les différences de niveaux de vie ne sont qu'un aspect particulier de la stratification sociale et, à ce titre, leur détermination précise est au nombre des conditions nécessaires d'un progrès de la connaissance des effets des dynamismes qui produisent cette stratification. De là, on peut passer à la

¹ Particulièrement des situations les plus difficiles (revenu mensuel du ménage de l'ordre de 500 fr. ou moins chez des manœuvres dans les régions urbaines, par exemple), qu'il est important de dénombrer et de localiser exactement et que les moyennes statistiques ordinaires (exprimant trop souvent une position abstraite à mi-chemin des situations concrètes très favorables et très défavorables) ne signalent pas avec assez de précision. Les statistiques des gains horaires sont les moins expressives à cet égard.

vérification d'hypothèses relatives aux processus d'actions collectives qui composent ces dynamismes et ainsi s'orienter vers l'explication graduelle des phénomènes en question¹.

Remarques de M. F. Ackermann concernant les critiques de M. R. Girod

En acceptant la tâche d'examiner l'indice suisse du coût de la vie et sa valeur documentaire à la lumière de la critique, M. le professeur Girod présente un exposé fort intéressant ; il soulève de nombreuses questions et souligne toute une série de lacunes qui, selon lui, diminuent la valeur documentaire de l'indice. M. Girod s'est en outre étendu très longuement sur les enquêtes tendant à déterminer les conditions d'existence des différentes couches de la population, ainsi que sur l'évolution du standard de vie de la population salariée et les problèmes qui en découlent. Il ne nous est naturellement pas possible de revenir, même très brièvement, sur tous les points qui ont été ainsi abordés et dont certains n'ont qu'un rapport indirect avec l'indice du coût de la vie. Notre réponse se limite aux principales critiques qui ont été formulées en ce qui concerne la structure de l'indice, ainsi que sa valeur documentaire.

M. Girod estime notamment regrettable que différents articles et services ne soient pas englobés dans le calcul de l'indice. A ce propos, rappelons que d'une manière générale, c'est une erreur de croire que la valeur documentaire d'un indice s'accroît automatiquement avec l'augmentation du nombre des articles pris en considération. L'essentiel est que l'on ne tienne compte que d'articles et de services typiquement représentatifs de la consommation de la grande masse de la population salariée à laquelle correspond l'indice. Il faut en outre que les prix puissent être relevés exactement pour une qualité déterminée. Dans le groupe de l'alimentation, M. Girod a surtout fait remarquer l'absence de rubriques concernant le poisson, ainsi que les fruits à noyau et les fruits du Midi. Or, il se trouve que la consommation de poisson ne joue qu'un rôle relativement modeste dans le sous-groupe de la viande et de la charcuterie (selon les résultats des enquêtes sur les budgets familiaux de 1936-1937, sa pro-

¹ BIBLIOGRAPHIE : En ce qui concerne l'indice suisse du coût de la vie : *La Vie économique*, en particulier janvier 1950, novembre 1950, septembre 1952, octobre 1953, novembre 1953, novembre 1954 ; *Budgets familiaux de la population salariée 1935/36 et 1937/38*, 42^e supplément de la vie économique, Berne 1942, 237 p. En ce qui concerne les travaux internationaux en la matière : *Méthodes d'enquêtes sur les conditions de vie des familles*, BIT, N° 23, 1941, 170 p. ; *Méthodes d'enquêtes sur les conditions de vie des familles*, BIT, 1949, N° 17, 72 p. ; *Statistiques du coût de la vie*, BIT, 1948, N° 7/2, 60 p. ; *La septième conférence internationale de statisticiens du travail*, BIT, 1952, 89 p. ; *Huitième conférence internationale des statisticiens du travail*, Rapports I à IV, et résolutions, BIT, 1954 ; *Rapport sur la définition et l'évaluation des niveaux de vie du point de vue international*, ONU, E/CN. 3/179, 1954, 104 p. ; *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde*, ONU, E/CN. 5/267, 207 p. 1952 ; Indices des prix de consommation établis par les Nations Unies pour un certain nombre de régions du monde (avec un indice pour Genève), in : document ST/M/14/1954/Add. 1. ONU ; *La Sociologie contemporaine*, périodique bibliographique, UNESCO, en particulier vol. II, N° 1 (La stratification sociale) et vol. II, N° 4, (Stratification et mobilité sociales : Etats-Unis, Suède, Japon).

portion était de 2,5 % dans les familles d'ouvriers et de 3,5 % dans celles d'employés). De plus, on ne peut pas parler ici de consommation type. La quantité, comme aussi la qualité et même la sorte de poissons consommés varient fortement d'un ménage à l'autre, d'une région à l'autre et d'une saison à l'autre. En ce qui concerne les fruits et légumes, les experts en matière d'indice, comme la commission de statistique sociale ont été d'avis qu'il ne fallait prendre en considération dans le calcul de l'indice que ceux qui sont d'origine indigène et qu'on peut obtenir toute l'année. Leur décision a été déterminée par les difficultés techniques que provoquerait un élargissement de cette rubrique, à raison des importantes fluctuations saisonnières de la consommation et des prix, comme aussi des règlements d'importation, pour ce qui est des fruits du Midi. M. Girod déplore que les calculs concernant le groupe « Divers » ne s'étendent pas aux dépenses de médecins, de dentistes et de soins aux malades, aux dépenses de vacances et de loisirs, ainsi qu'aux primes d'assurances. Mais lors de la revision de l'indice, en ce qui concerne les dépenses culturelles et diverses (groupe divers), on est arrivé à la conclusion qu'il y avait lieu de ne retenir en principe dans le calcul de l'indice que les articles et services dont la consommation peut, dans une certaine mesure, être considérée comme caractéristique de celle des familles de salariés. Or les dépenses précitées se rapportent à des services dont il est très difficile de mesurer l'importance et en conséquence de déterminer les prix. En outre, ces dépenses varient beaucoup d'un ménage à l'autre ou, ainsi que c'est notamment le cas des primes d'assurances, ne peuvent pas du tout être considérées comme des dépenses de consommation proprement dites. Les dépenses touchant l'hygiène et les soins corporels sont cependant représentées dans les calculs de l'indice par quelques services et articles (coiffeur, médicaments et articles sanitaires) et celles de vacances et de convalescence par les frais de chemin de fer. M. Girod considère en outre comme une lacune de l'indice le fait que seule la bicyclette — et encore la bicyclette militaire — y soit retenue comme moyen privé de locomotion. Il déplore que l'indice ne tienne aucun compte de la motorisation croissante du trafic. Il y a lieu de remarquer à ce propos que, lors de la revision de l'indice, on a décidé de prendre en considération les dépenses relatives à l'emploi d'une bicyclette genre militaire, parce qu'il s'agit d'un modèle de bicyclette qui peut être obtenu partout, dont les prix peuvent être facilement relevés, et qui fait l'objet d'une large standardisation. Si l'on n'a pas tenu compte des motocyclettes de tout genre, c'est d'une part parce que la motorisation du trafic n'était en 1949 pas aussi avancée qu'aujourd'hui ; en effet, le nombre des véhicules à moteur en circulation a doublé depuis lors. Mais à part cela, l'avis dominant était que d'une manière générale, les biens durables, faisant l'objet d'une acquisition unique, qui n'est dans la règle pas financée au moyen des revenus courants, mais bien par de l'argent épargné ou obtenu à crédit, ne rentrent pas dans le cadre des dépenses de consommation devant être retenues dans un indice qui concerne les familles de salariés.

En ce qui concerne le nombre et la nature des maisons de commerce dans lesquelles sont relevés les prix des articles d'habillement, les enquêtes trimestrielles de l'Offamt s'étendent à quelque 700 maisons des branches de l'habillement et de la chaussure se répartissant dans 44 communes. L'ensemble de

ses informateurs comprend des entreprises de toutes les formes d'exploitation ; il y a des grandes maisons d'assortiments, des maisons à succursales multiples de la branche de l'habillement, des maisons à magasin unique, ainsi que des ateliers de tailleurs. Dans la branche de la chaussure, on tient aussi compte des organisations en chaînes des grandes fabriques ; enfin, en ce qui concerne les réparations de chaussures, les prix sont relevés aussi bien chez des cordonniers que dans des entreprises de ressemelages mécaniques.

Quant aux enquêtes sur les prix des loyers, sur le détail desquelles M. Girod a désiré être renseigné, et dont les bases ont été récemment élargies et revisées, nous renvoyons le lecteur à l'article intitulé « Extension des enquêtes sur les prix des loyers », qui a paru dans le fascicule n° 6 de la *Vie économique*, du mois de juin 1954. Cet article examine systématiquement la façon dont les logements doivent être choisis, ainsi que l'exécution des enquêtes. Ajoutons simplement que, selon les résultats du recensement fédéral des logements de 1950, les catégories prédominantes de logements sont celles de deux ou trois chambres en Suisse occidentale, de deux à quatre chambres en Suisse centrale et de trois à cinq chambres en Suisse orientale ; en conséquence, ce sont des logements de ces catégories qui ont été retenus comme logements types dans la statistique des loyers. A l'intérieur des catégories types, les logements à prendre en considération sont choisis par sondages sur la base des résultats du recensement des logements.

M. Girod s'est enfin longuement étendu sur le mode d'exécution des enquêtes sur les budgets familiaux. Il a critiqué et qualifié de désuète la méthode des carnets de comptes de ménages qui est usuelle dans les régions de langue allemande, préconisant la « méthode par sondage », qu'il estime être une méthode moderne et idéale. Nous ne tenons pas à défendre envers et contre tout la méthode des carnets de comptes de ménages. Nous en connaissons parfaitement les désavantages et savons bien que d'importantes questions sociologiques, notamment celles qui touchent au niveau de vie, peuvent être beaucoup mieux élucidées par l'interview qu'au moyen des enquêtes traditionnelles. Mais le système des interviews présente aussi certains désavantages ; les données sur les conditions de vie dépendent notamment dans une large mesure de la mémoire de la personne interrogée ; elles sont donc moins sûres et surtout moins détaillées. En outre, les conditions requises pour assurer le succès d'une grande enquête par sondage font encore partiellement défaut en Suisse (climat psychologique, manque d'un cadre d'enquêteurs qualifiés, données incomplètes quant à la composition de la population, par rapport au revenu, en corrélation avec la position sociale, la profession, l'état civil, la grandeur des familles, la répartition régionale, etc., défaut des crédits nécessaires, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée, etc.). L'enquête citée par M. Girod, qui a été effectuée par le « Mouvement populaire des familles » et dont les résultats ont été publiés sous le titre « Alerte », si elle est intéressante à divers égards, ne peut en tout cas pas être donnée ici en exemple (elle ne correspond en rien à un sondage au hasard dans le sens scientifique du terme).

En s'occupant de la méthode employée dans l'exécution des enquêtes sur les conditions de vie, M. Girod a aussi mis en question la consommation prise pour base du calcul de l'indice révisé. A ce propos, bornons-nous à faire

remarquer que le choix des articles de consommation et des services pris en considération, ainsi que leur coefficient de pondération se fondent pour l'essentiel sur les résultats de l'enquête de 1936-1937 sur les budgets familiaux de la population salariée, c'est-à-dire sur des données concernant quoiqu'on en dise un nombre très important de salariés appartenant aux couches de la population, largement homogènes en elles-mêmes, auxquelles s'applique l'indice. (Lors de la dite enquête, qui est la plus ample et la plus complète des enquêtes de cette nature qui aient été effectuées en Suisse, on a, pour divers motifs, intentionnellement laissé de côté la population agricole, les familles des personnes travaillant à leur propre compte, ainsi que les ménages de personnes seules.) Cette enquête de 1936-1937, qui s'est étendue à l'ensemble du pays et à des familles d'ouvriers et d'employés de professions les plus diverses, ainsi que de différentes classes de revenus, donne une image exacte des conditions de vie des salariés au cours de la période qui a immédiatement précédé la guerre; elle constituait donc une base solide pour la construction de l'indice. (Les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux de 1948 n'ont été pris en considération qu'à titre complémentaire, dans la mesure où ils reflètent des modifications durables dans la structure de la consommation.)

Tous les services du

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'État

sont à votre entière disposition

36 agences dans le canton - LAUSANNE